

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 10 février à dix-huit heures et 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de convocation : 05 février 2020

Nombre de conseillers présents : 11

**ETAIENT PRESENTS** : Marie-Ange BOICHUT, Hélène THEVENIN, Anne-Laure BARRAUX, Béatrice BARRET-PAQUES, Bérengère CRETIN, Stéphane DUBOIS, Marie-Paule LACROIX, Jacques KOLSZUT, Jean-Louis KOSIAK, Elise MOIZAN, Laurent RABBE.

**ETAIENT EXCUSES** : Jean-Claude LAB, Arnaud LAVRUT, Jean BANDERIER, Jean-Marc PRIN

Les membres dont les noms suivent ont donné à des membres de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. LAB Jean-Claude	à	M. BOICHUT Marie-Ange

Le Conseil Municipal a désigné Mme CRETIN Bérengère, secrétaire de séance.

La Présidente de Séance, BOICHUT Marie-Ange, a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération en date du 28 mars 2014 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Avant de commencer la séance, Madame la Présidente demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 13 janvier 2020. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

## **1- BOIS et FORET**

### **1-1 Révision du plan d'aménagement de la forêt communale de 2020 à 2039**

Monsieur BOIRAL, Aménagiste Chef de projet, et Monsieur SALIGNY, Technicien forestier territorial sur la forêt, tous deux agents de l'ONF, présentent de manière synthétique le bilan de la période d'aménagement écoulée 2000 – 2019 et la proposition de gestion de la forêt communale pour les 20 prochaines années.

Après de longs échanges à l'issue de cette présentation, Messieurs BOIRAL et SALIGNY se retirent de la séance.

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention de Mme CRETIN, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement de la Forêt communale de Choisey, d'une contenance totale de 45.73 ha et ses nouvelles dispositions pour la période de 2020 à 2039.

Ce document est consultable par le public et est disponible en mairie.

## **2- FINANCES**

### **1-2 Dissolution du budget annexe assainissement**

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération du GRAND DOLE depuis le 01 janvier 2020.

Il est dès lors nécessaire, pour la commune de Choisey, de dissoudre le budget annexe assainissement au 31/12/2019.

Les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe assainissement, donnés à titre provisoires car ils peuvent encore subir des modifications :

- Excédent de fonctionnement : 63 625 €,
  - Excédent d'investissement : 32 963 €,
- feront l'objet d'une affectation au budget principal de la commune pour l'exercice 2020.

## **3- PERSONNEL**

### **3-1 Modification du tableau des emplois au 01 mars 2020 suite à l'augmentation du temps de travail d'un poste**

Considérant la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 25/35<sup>ème</sup>, en raison d'une surcharge de travail en permanente hausse depuis 2 ans,

Vu que l'agent nommé sur ce poste et assurant les fonctions d'agent d'exécution chargé de la comptabilité, des payes, de l'urbanisme et des ERP, ne parvient plus à assurer ses fonctions de manière qualitative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- **de supprimer**, à compter du 01 mars 2020, un emploi permanent à temps non complet à **25 heures hebdomadaires d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**
- **de créer**, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet à **29 heures hebdomadaires d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal 2020.

## **4- VOIES et RESEAUX DIVERS**

### **4-1 Pont sur le Doubs VIPP – Projet réalisation d'une étude diagnostic détaillée de l'ouvrage, validation du plan de financement et demande de subvention**

L'état préoccupant du pont sur le Doubs nécessite d'entreprendre rapidement l'étude diagnostic, le recalcul et l'étude d'avant-projet de réparation de l'ouvrage VIPP (Viaduc à travées Indépendantes à Poutres Précontraintes par post-tension)

Le coût de cette étude avant travaux est estimé à 55 939 € H.T. auquel s'ajoute la prise en charge directe par la collectivité de la location d'une passerelle, la mise en place d'une signalisation adaptée, des consommables, des fissuromètres, des sacs de mortier, le tout estimé à un coût de 13 000 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération peut se définir ainsi :

DEPENSES		RECETTES			
Opérations	Montant H.T. en €	Financeurs	Financements	Montant H.T. en €	Part en %
Etude diagnostic, recalcul et étude A-P de réparation	56 000	Etat	D.E.T.R. – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	22 400	40
Consommables	13 000	Commune	Fonds propres	46 600	60
<b>Total</b>	<b>69 000</b>		<b>Total</b>	<b>69 000</b>	<b>100</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les travaux d'étude indiqués ci-dessus ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- SOLLICITER le concours financier de l'Etat au titre de la DETR ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

## 5- BATIMENTS COMMUNAUX

### 5-1 Restauration des fenêtres de la mairie et aménagements PMR école/mairie – Approbation du plan de financement et demande de subvention

Après avoir entendu l'avis de la commission bâtiment réunie le 11 décembre 2019 sur le projet de restauration de 15 fenêtres sur le bâtiment de la mairie et les aménagements PMR de l'école et la mairie,

Considérant les modifications qui ont été apportées au projet,

Le coût estimatif de l'opération précitée se détaille ainsi :

N° LOT	Intitulé du lot	Montant H.T. en €
1	Maçonnerie	12 520
2	VRD	47 525
3	Menuiseries extérieures bois	77 670
4	Doublage-Peinture	2 225
5	Carrelage – Faïence	1 590
6	Electricité	1 860
7	Plomberie- Sanitaire	2 170
<b>Total</b>		<b>145 560</b>

Aussi, le plan de financement prévisionnel de cette opération peut se définir comme suit :

DEPENSES		RECETTES			
Travaux	Montant H.T. en €	Financeurs	Financements	Montant H.T. en €	Part en %
Menuiseries - Maçonnerie	90 190	Etat	DRAC	27 057	30
		Département	Monuments historiques	18 038	20
		Commune	Fonds propres	45 095	50
VRD – Doublage/peinture – Carrelage/faïence – Electricité – Plomberie/Sanitaire	55 370	Département	DST – Dotation de Solidarité Territoriale	11 074	20
			Commune	Fonds propres	44 296
		<b>Total</b>	<b>145 560</b>	<b>Total</b>	

Il faut savoir que, dans le cas où la DRAC ne pourrait pas subventionner la totalité du projet de réfection des fenêtres, ce projet de restauration pourrait alors être réalisé en deux phases sur des exercices différents (2020 – 2021).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- SOLLICITE le concours financier de l'Etat auprès de la DRAC ;
- SOLLICITE le concours financier du Département du Jura au titre des Monuments historiques et de la DST (Dotation de Solidarité Territoriale)
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

## **6- INFORMATIONS DIVERSES**

**ID N°1** – Hélène THEVENIN rappelle qu'une réunion d'information sur l'organisation du bureau de vote en vue des prochaines élections municipales 2020 sera organisée le 09 mars à 18 heures en mairie. Elle invite vivement l'ensemble des membres à y participer.

La séance est levée à 20h.

A Choisey, le 17 février 2020

M. LAB JC, Le Maire

